

PIERRE DE MONS

FONDATEUR DE L'ACADIE ET DU CANADA.

Le Canada est fils de la Saintonge. Au malouin Jacques Cartier revient certes l'honneur de sa découverte, mais il n'y fonda point d'établissement durable. C'est seulement près de trois quarts de siècle après ses voyages que deux Saintongeais installèrent la France dans ces solitudes sauvages. A Samuel Champlain, de Brouage, en revient la plus grande gloire. Il fut l'homme d'action de génie, le découvreur hardi, l'animateur inlassable d'une entreprise souvent désespérée¹. Mais au « père du Canada » il convient de joindre son patron et compatriote, qui dirigea ses premières entreprises et dont l'ampleur de vues fut égale à la sienne, celui qui cimentait de ses efforts et de sa fortune les fondements de la Nouvelle France, un homme fameux outre-Atlantique, à peine mentionné dans l'Histoire coloniale de la France, et à peu près ignoré dans cette Saintonge dont il fut pourtant un fils illustre : Pierre du Gua, seigneur de Mons en la paroisse de Royan².

1. Cf. notre introduction aux *Voyages de Samuel Champlain* (Collection : Colonies et Empires) Presses Universitaires de France, 1951.

2. Il n'existe pas de biographie de De Mons. Mais un ouvrage anglais, qui lui est consacré, donne une bibliographie, des éléments de chronologie et quelques textes inédits. Il s'agit du livre de William Inglis MORSE : *Pierre du Gua, sieur de Monts, records : colonial and « saintongeais »* (London, Bernard Quaritch, 1939).

Morse a suivi l'orthographe la plus courante au XVII^e siècle : Monts ou Montz. Champlain l'emploie concurremment avec Mons, qui est celle du lieu et qui rend le mieux compte de la prononciation, où l's final se fait entendre.

Louis Audiat, l'érudite saintongeais qui nous a révélé des inédits de Champlain, a cité de Mons à deux reprises, en montrant son appartenance.

Au bord de la Seudre, dans la commune de Meursac, à l'est de Saujon, se dresse le château de Chatelars. C'est une haute construction Renaissance, aux tours hexagonales, aux toits aigus, entourée d'arbres séculaires, dominant le pays plat et les marais d'alentour.

« Là, dit Nicolas Alain, habite l'illustre famille du Gua (clara familia Gasteorum) dont le somptueux château situé sur le bord du fleuve a, par l'élosion d'une syllabe, formé son nom (Castellarsum). Elle a donné plusieurs abbés remarquables au monastère de Sablonceaux. »

Il n'y a guère lieu de s'arrêter aux étymologies du bon médecin saintois. Le Gua (le gué) est un nom de lieu assez répandu en Saintonge. C'est notamment un gros bourg situé au nord de la Seudre, à l'ouest de Saujon, à l'endroit où ce ruisseau devient brusquement un bras de mer.

La famille est ancienne. Un Guillaume du Gua, sieur de Beautruil, vivait en 1291. Son descendant Arnaud du Gua (fils d'Arnaud et de Marguerite de Brémond d'Ars) était, au début du xvi^e siècle, seigneur de Chatelars et de Mons en Royan. Il eut deux fils : l'aîné Guillaume hérita de Chatelars, donnant naissance à la branche aînée qui s'allia ensuite aux La Rochefoucauld ; le second, Loubat, devint sieur de Mons. Le fils de celui-ci, Guy, épousa Claire Goumard, fille de Jean Goumard de la Vallée, Seigneur de Blanzay, près de Saint-Jean-d'Angély. Ils eurent deux enfants, Pierre et Marie. Celle-ci hérita de Blanzay et Pierre, notre héros, fut sieur de Mons.

Mons est une colline qui domine Royan au nord, près du bourg de Saint-Pierre où se dresse l'énorme clocher carré d'une église romane. Le charmant petit château, malheureusement

nance royanaise : en 1893, dans sa note sur « Samuel Champlain de Brouage » (Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge) ; en 1898 dans les commentaires joints à la réédition du livre, paru en 1598, à Saintes, de Nicolas ALAIN : *De Santonum regione et illustrioribus familiis*. (Bordeaux, P. Cholley), p. 161.

L'histoire acadienne et canadienne de De Mons se trouve dans les *Voyages de Champlain* (Editions 1613 et 1632) et dans L'ESCARBOT : *Histoire de la Nouvelle France* (1612). En principe nous suivons Champlain, témoin direct, écrivain plus précis et moins flagorneur.

La présente étude est d'ailleurs un travail d'approche destiné à attirer l'attention des chercheurs sur l'œuvre de P. de Mons, tellement ignorée ou négligée que les ouvrages les plus récents sur le Canada ne la mentionnent même pas.

endommagé par les bombardements des 5 janvier et 15 avril 1945 qui anéantirent Royan, date des débuts du XVIII^e siècle. La carte tracée par Bonneveau en 1622 à l'occasion du siège de la ville par Louis XIII montre une construction différente, une sorte de grande métairie, perpendiculaire au nouveau bâtiment et sur les fondements duquel ont dû être établis ses dépendances ; une sorte de grand parc, clos de murs, s'étend alentour ; au delà, vers l'avenue des Tilleuls et le cimetière actuel, des champs de blé surplombent les marais de la Font de Cherve, qui séparaient Mons de la citadelle de Royan. « Roianum, oppidum sane antiquum », dit Alain.

Au XVI^e siècle Royan était soumis à deux autorités : le Gouverneur de la citadelle était commandant militaire ; le seigneur de Mons avait la juridiction civile et tous les droits féodaux, y compris la haute et la basse justice ; les fourches patibulaires se dressaient au bas de ses murs, à l'angle de la route de la Tremblade (avenue Paul-Doumer) et de la rue de la Providence ; elles furent remplacées plus tard par une croix de pierre qui a disparu dans la récente reconstruction.

La date, très approximative, de la naissance de Pierre du Gua (1560 ?) a été déduite par M. Barbotin de celle du mariage de son grand père maternel, Jean Goumard, avec Marie du Fou, en 1534.

Nous ne savons rien de sa jeunesse. Les Royanais, après la révolte de la Gabelle sous François I^{er} et sa féroce répression par le connétable Anne de Montmorency, avaient manifesté leur esprit d'opposition en passant au protestantisme. La ville fut prise et reprise plusieurs fois par les tenants des deux religions. Elle était dans un triste état à la fin du siècle. Pierre du Gua, huguenot, avait peut-être été contraint de la quitter et de mener cette vie errante d'homme de guerre et de colonial qui pendant longtemps sera la sienne.

Nous le retrouvons en 1588 Lieutenant pour le roi en la ville de Honfleur. Il guerroya en 1589 aux environs de Dieppe. En août il est de ceux qui prennent Neufchatel pour le compte d'Henri IV. Celui-ci, en 1594, lui accorde une pension.

A Dieppe, de Mons fait la connaissance du gouverneur, Adhémar de Chastes. Il prend contact aussi avec ces marins de Dieppe et de Honfleur, pêcheurs et trafiquants de fourrures, qui n'avaient cessé, depuis le début du XVI^e siècle, de fréquenter,

à la belle saison, les rives des Terres Neuves du Canada. L'un d'eux, le capitaine Chauvin, huguenot, obtint du roi le monopole du trafic dans ces pays, à charge d'y fonder un établissement, et arma une expédition en 1599. « Le sieur de Mons, dit Champlain, fit le mesme voyage pour son plaisir. » Leur guide était un Malouin, Dupont-Gravé, un expert du commerce canadien des fourrures, qui fut ensuite, pendant de longues années, le compagnon de Champlain.

Chauvin décida de construire l'habitation à Tadoussac, sur la rive Nord du golfe du Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Saguenay. C'était alors le centre du commerce des fourrures pendant l'été, mais une place froide et stérile peu indiquée pour un hivernage. Dupont-Gravé et de Mons, selon Champlain, eussent été d'avis de s'installer en amont, sur le fleuve. Chauvin ne les écouta pas, et, dans « ces lieux si effroyables », fit édifier « une maison de plaisance », puis s'en revint en France, laissant ses hommes. Beaucoup moururent des rigueurs de l'hiver, les autres ne durent de survivre qu'à la charité des sauvages. Chauvin fit un voyage l'année suivante et dut sans doute rapatrier les survivants. Il mourut en 1601.

P. de Mons, rentré en France, restait hanté par l'aventure canadienne. C'est peut-être lui qui décida son ami le gouverneur de Chastes à reprendre l'entreprise. Celui-ci, « bien qu'il eust la teste chargée autant de cheveux gris que d'années », mena activement l'affaire. Il obtint la concession royale, forma une société avec des gentilshommes et des marchands des villes maritimes, et arma une expédition à la tête de laquelle fut placé Pont-Gravé.

De Mons était alors à la Cour « gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ». Il dut y rencontrer son compatriote Samuel Champlain, qui revenait peut-être d'une première navigation aux Indes Occidentales. Est-ce par son entremise que celui-ci fut mis en rapport avec de Chastes ? Toujours est-il que Champlain fut désigné comme observateur du roi dans l'expédition qui, en 1602, remonta le Saint-Laurent, et dont Champlain rapporta une fidèle description du Canada dans son livre *Des Sauvages*. Mais, en débarquant à Honfleur, il apprit la mort de de Chastes, qui rompait toute l'affaire. Rien n'avait encore été fondé par nous en Amérique. La « Nouvelle France » n'était qu'une prétention sur les cartes. Il semblait qu'un soit con-

traire s'acharnât à anéantir toutes nos velléités d'établissement.

Dans ces circonstances critiques, De Mons sauva l'entreprise du Canada. Avec lui commence l'ère des créations.

*
* * *

« Qui incolunt maritimas urbes non haerent in suis sedibus, sed, volueri semper spe et cogitatione, rapiuntur a domo longius, atque etiam, cum manent corpore, animo tamen exulant et vagantur. » Remarque de Cicéron, dont je ne puis rendre en français la puissance concise d'évocation, mais dont la vérité reste : « Ceux qui habitent les villes maritimes ne tiennent pas en place ; leurs espoirs et leurs pensées ont des ailes et les tirent de chez eux pour aller au loin ; ainsi même quand leur corps demeure, leur esprit cependant s'expatrie et vagabonde. »

L'enfance de Pierre du Gua à Royan, comme celle de Samuel Champlain à Brouage, a eu la mer pour leit-motiv. De la terrasse de Mons il la voyait battre les rochers de Vallire. Lorsqu'il parcourait les conches, les falaises, la citadelle, ses yeux se perdaient dans l'Océan ; il rêvait sans doute à ces mondes lointains, encore largement inconnus, que lui cachait l'horizon et dont le mystère promettait tant de merveilles. La guerre l'absorbera longuement, mais à quarante ans il a si bien gardé le désir de l'aventure qu'il s'embarquera « pour son plaisir », premier touriste sans doute qu'ait connu l'Amérique.

La triste aventure de Tadoussac n'avait pas suffi à le décourager, ni tous les échecs et désastres que les Français avaient collectionné depuis un siècle tout le long des côtes américaines, du Brésil à la Floride et au Canada. Il « voulut », dit Champlain, « tenter une chose désespérée » et demanda au roi de mettre l'affaire à sa charge.

« J'ay », dit Lescarbot, « à réciter en ce livre la plus courageuse de toutes les entreprises que nos François ont faites pour l'habitation des Terres-neuves d'outre l'Océan, et la moins aidée et secourue. Le sieur de Monts, dit en son nom Pierre du Gua, Gentilhomme Xaintongeois, en est le premier motif, lequel, ayant le cœur porté à choses hautes, et voyant la France en repos..., proposa au Roy un expédient pour faire une habita-

tion solide esdites terres d'outre-mer sans rien tirer des coffres de Sa Majesté...¹ »

C'était le grand point. Henri IV était prodigue de bonnes paroles, mais il avait à relever la France épuisée par la guerre civile et étrangère. Sully tenait les cordons de la bourse et n'entendait pas en laisser distraire un sol pour les aventures d'outre-mer². Notre saintongeais se substitua à l'Etat défaillant et constitua une Société avec les marchands de Rouen, La Rochelle, Saint-Malo et Saint-Jean de Luz pour coloniser la Nouvelle France. Dès le 8 janvier 1603, il recevait commission royale pour la Nouvelle France et, le 8 novembre 1603 une nouvelle commission, suivie le 18 décembre de lettres patentes, renforçait et étendait ses pouvoirs.

« Nostre cher et bien aimé le sieur de Monts, Gentilhomme ordinaire de nostre Chambre », recevait par ces textes une « Commission... pour l'habitation ès terres de la Cadie, Canada et autres endroits de la Nouvelle France ». Le roi le nommait son Lieutenant Général pour ces pays et se débarrassait sur lui de tous les droits et devoirs du colonisateur : établissement de la religion chrétienne, droits régaliens, possibilité d'accorder des fiefs, conclure des traités, faire la guerre, reconnaître les côtes et le pays, chercher les mines, peupler et faire cultiver, bâtir des forts et des villes, installer des artisans et gens de guerre, etc... Il devait notamment introduire 50 personnes par an. Pour lui permettre de subvenir à toutes ces dépenses qui

1. LESCARBOT, op. cit., pp. 431-432.

2. Sully a dû être pour beaucoup dans les difficultés suscitées à de Mons et finalement la ruine de son entreprise acadienne. Le ministre ne cache pas son hostilité : « ... Comme la navigation du sieur de Monts pour aller faire des peuplades en Canada dutout contraire est nostre advis d'autant que l'on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situez au dessous (lire au-dessus) de quarante degrés ». (*Mémoires des sages royales Economies*, éd. 1664, II, p. 236). Nous avons connu depuis lors bien des ministres ignares en géographie, mais pas à ce point ! Sully savait pourtant célébrer à l'occasion les vertus du « pâturage et labourage » en France, pays compris tout entier au Nord de quarante degrés. Une opposition aussi rude dans son expression que légère dans ses motifs avoués a paru à bon droit suspecte. Si l'on en croit Hanotaux (Préface de l'*Histoire du Canada* de GARNEAU, Alcan, 5^e édition, 1913, p. XII), Sully aurait été « influencé, sans doute, par les subsides de Hollande et par le prestige de l'Angleterre ». Si même sa trahison n'était pas prouvée, la responsabilité de Sully n'en est pas moins très lourde pour avoir contribué à tuer dans l'œuf la grande France américaine en pays tempéré, préconisée et préparée par les efforts patriotiques de de Mons.

étaient celles d'un véritable état auquel s'ajouterait un office d'immigration, on lui accordait le monopole du commerce des fourrures et autres marchandises avec les sauvages, mais il devrait le faire respecter lui-même. Le privilège était accordé pour 10 ans. Les limites territoriales du commandement du nouveau Lieutenant Général allaient du 40° au 46° de la latitude Nord ; c'est-à-dire l'Acadie dans un sens large, y compris tous le Nord-Est des Etats-Unis actuels. Cependant le monopole du trafic portait également sur le Canada.

D'autres avant de Mons, et bien d'autres après lui obtinrent des commissions de ce genre et ne s'intéressèrent qu'à la dernière clause, celle qui leur assurait des bénéfices, en négligeant quasi totalement les lourdes obligations et dépenses d'un établissement effectif en pays neuf. De Mons, lui, allait là-bas pour une grande tâche, pour un idéal : l'établissement des Français en Amérique ; il y consacra toutes ses forces, ne portant qu'une attention secondaire à l'aspect commercial du problème.

Sans doute il arraisonnera, dès son arrivée sur les côtes américaines, quelques navires basques qui s'y livraient à la traite des fourrures sans son autorisation. Sans doute certains de ses bâtiments se rendent au Canada pour y prendre des fourrures. Mais son entrepôt canadien, insuffisamment gardé, sera pillé par les Hollandais et le financement de l'expédition en pâtira. De Mons, homme de guerre et administrateur, pense moins au négoce qu'à créer une Nouvelle France en un point favorable. Aussi néglige-t-il le Canada pour l'Acadie.

Tadoussac lui avait laissé un mauvais souvenir. Le rapport de Champlain sur le Saint-Laurent n'avait pas suffi à le convaincre. Il pensait, logiquement, qu'en allant plus au sud, le long de la côte, on devait trouver un climat plus favorable. Peut-être aussi le mot idyllique d'Arcadie, appliqué par Verazano à cette côte, l'avait-il séduit, et aussi les fables de riches mines de cuivre que faisait courir le sieur Prévert, de Saint-Malo.

Il monta sérieusement son expédition : deux vaisseaux, un état-major zélé et compétent (Poutrincourt, Dupont-Gravé, d'Orville et Champlain) et 120 hommes, qui ne sont pas seulement, comme dans les expéditions précédentes, un ramassis de fainéants et de piliers de prison, mais des artisans (charpentiers, mineurs) et des soldats, entre autres des Suisses. Hugue-

not, mais tolérant et politique, il emmène à la fois un curé et un pasteur, qui ne cesseront de se disputer jusqu'à la boîte inclusivement, au grand amusement des sauvages.

En avril 1604, selon Champlain, les deux navires quittent le Havre. En mai ils atteignent la côte orientale de l'Acadie (Nouvelle Écosse actuelle) et mouillent au Port au Mouton. Champlain, envoyé en éclaireur, découvre le hâvre de Sainte-Marie, à l'entrée d'une grande baie que de Mons nommera « baie Française », actuellement la baie de Fundy. Les vaisseaux s'y rendent. De Mons et Champlain, en chaloupe, vont reconnaître la côte de la baie Française.

« Nous entrâmes en l'un des plus beaux ports que j'eusse vu en toutes ces costes, où il pourroit deux mille vaisseaux en seureté ¹. » Champlain l'appelle « Port Royal » (l'Annapolis actuel). Ils atteignent ensuite le fond de la grande baie, malgré « de grandes marées, qui sont fort dangereuses » et n'y trouvent point les mines de cuivre promises par le sieur Prévost.

Longeant ensuite la côte occidentale de la baie, ils découvrent la rivière Saint-Jean. Le secrétaire de Mons, Ralleau, prend contact avec le chef des sauvages, Secondon ; celui-ci lui apprend qu'en remontant cette rivière on atteint le golfe du Saint-Laurent, près de Tadoussac.

Ils entrent ensuite dans un golfe, parsemé d'îles, où débouche une rivière. C'est le pays des sauvages Etchemins. Le port est bon, et l'on choisit pour s'y installer une des îles « qui peut avoir huit ou neuf cent pas de circuit » (actuellement Dochet Island) qui est le lieu que nous jugeâmes le meilleur : tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que nous prétendions avec les sauvages de ces costes et du dedans des terres étant au milieu d'eux : Lesquels avec le temps on eseroit pacifier, et amortir les guerres qu'ils ont les uns contre les autres, pour en tirer à l'advenir du service : et les réduire à la foy chrestienne. Ce lieu est nommé par le sieur de Mons l'isle *sainte Croix* ². »

Le dessein de Mons est donc, dès le début, affirmé : s'établir confortablement en un lieu facile à défendre, et gagner les

1. CHAMPLAIN, *Voyages* 1613, p. 20.

2. CHAMPLAIN, *Voyages* 1613, p. 32-33. Le nom de Sainte-Croix a été étendu à la rivière. Celle-ci forme actuellement la limite du Canada et des États-Unis.

sauvages par l'amitié. En ce printemps de 1604, le pays était séduisant. « Le terroir est des plus beaux », avec des « forest fort espoisses », et de grandes ressources en poissons et coquillages. La barque repartit à Sainte-Marie pour ramener les vaisseaux ; à leur arrivée, de Mons « sans perdre temps » mit tout le monde au travail.

On édifia des logements séparés : la maison du sieur de Mons et le magasin étaient faits de madriers équarris et de planches, les autres constructions probablement de rondins. Il y avait une « maison publique où l'on passait le temps durant la pluie », des logements pour les Suisses, un pour les charpentiers, deux pour les artisans, deux pour l'état-major, un pour le curé, une chapelle, une cuisine, une forge, un four. On creusa un puits, on aménagea une place centrale, on créa des jardins dans l'île et sur le continent. Des canons furent placés aux deux extrémités de l'île. Plus tard on entreprit un moulin à eau et il fallut délimiter un cimetière.

La petite ville de Sainte-Croix surgit ainsi de terre très rapidement. Humble robinsonnade, mais qu'on doit saluer avec respect car elle a été la première agglomération européenne de l'Amérique du Nord, en dehors des pays espagnols. C'est seulement en 1607, trois ans plus tard, que les Anglais créèrent Jamestown, en Virginie.

De Mons, ayant achevé le gros œuvre de l'établissement, renvoya les vaisseaux en France avec Ralleau et Poutrincourt. Celui-ci, qui voulait revenir se fixer en Amérique, demanda au Lieutenant-Général de lui octroyer le fief de Port Royal, que de Mons lui accorda. Fin août, les vaisseaux partirent. De Mons envoya Champlain découvrir le pays au Sud.

Fin septembre, celui-ci était de retour, ayant vainement cherché la ville de Norembegue, inventée par les précédents géographes. Il avait en revanche découvert la rivière Pentagoet (Penobscot) et pris un contact amical avec les habitants, comme de Mons le lui avait ordonné.

On était tout juste logé quand survint le froid. Il fut beaucoup plus rude et plus long que de Mons ne l'avait supposé. La neige commença le 6 octobre et dépassa un mètre de haut jusqu'à fin avril. La rivière, très large, charriait des glaçons et on la passait malaisément. La plupart des hommes restaient dans l'île où ils manquaient de vivres frais et, toutes les bois-

sons ayant gelé (le cidre se donnait à la livre), ils buvaient de la neige fondue. Beaucoup furent atteints du scorbut, « de façon que de 79 que nous estions, il en moureut 35 et plus de 20 qui en furent bien près. »

De Mons, à Sainte-Croix, avait retrouvé Tadoussac. Il pensa qu'il n'avait pas été assez loin pour trouver les pays tempérés et décida d'aller découvrir les côtes vers le Sud, afin de trouver un nouvel emplacement plus humain. Malheureusement les vaisseaux qui devaient revenir de France furent en retard, ce qui limita la durée de la reconnaissance ; ils n'arrivèrent que le 16 juin 1605. Dès le 18, de Mons partait à la découverte dans une barque avec Champlain, les pilotes Cramolet et Champdoré, « quelques gentilshommes, vingt matelots et un sauvage nommé Panounias et sa femme, qu'il ne voulut laisser. »

Après la rivière Penobseot, ils découvrirent la rivière Kennebec. Ils en parcoururent les embouchures par des passages difficiles et échangèrent des présents avec les naturels. Plus au sud, dans la baie de Chouacoet (Saco bay), ils prirent contact avec un nouveau peuple, les Almouchiquois, qui, à la différence des précédents, pratiquaient l'agriculture, avec des coquilles de crabe en guise de bêche. Ils obtenaient ainsi du maïs, des haricots et des citrouilles. Des arbres sauvages donnaient des noix et du raisin, à tel point que les Français nommèrent une île voisine l'île de Bacchus.

Partis de Chouacoet, les explorateurs reconnurent le Cap aux îles (Cap Ann), puis, longèrent les côtes de la baie de Massachusetts, au fond de laquelle un cours d'eau fut nommé « rivière du Gua », en l'honneur de Mons. C'était la Charles River, le port actuel de Boston. Partout on prenait contact avec les sauvages, échangeant des présents et recevant des renseignements sur la côte et l'intérieur.

Il en fut de même au port Saint-Louis (Plymouth). On doubla ensuite la zone dangereuse du Cap Blanc (Cap Cod) et on atteignit le havre de Mallebarre (Nauset). Le pays était beau et cultivé, mais, bien qu'on fût en juillet, il y régnait un vent du Nord-Est et il y faisait froid. De Mons descendit à terre et s'entretint amicalement avec les sauvages. Deux jours après, un marin qui était allé prendre de l'eau fut attaqué par les Indiens qui voulaient lui prendre sa marmite, et tué à coups de flèches et de couteaux. Une volée de mousqueterie tirée du bateau les

mit en fuite. On fit même un prisonnier, que de Mons relâcha ; il refusa de se livrer à des représailles et les sauvages vinrent s'excuser, accusant du meurtre une autre tribu. Le pacifisme politique de De Mons apparaît d'autant plus notable qu'il était homme de guerre et que la vengeance, dans ce cas particulier, paraissait des plus légitimes.

Le vent du Nord-Est ne cessait pas, accompagné de gros temps et de brumes. Les vivres, dont la barque n'avait pu contenir qu'assez peu, menaçaient de manquer. Le 25 juillet, de Mons ordonna le retour. Le 3 août, ils étaient à Sainte-Croix. Il décida aussitôt de transférer l'habitation à *Port Royal*.

Pourquoi n'a-t-il pas donné suite à son projet d'établissement plus au sud ? Sa croisière avait révélé pourtant des pays où les ressources végétales étaient plus variées qu'en Acadie, où l'agriculture avait déjà fait ses preuves, où les sauvages, sauf une exception, s'étaient montrés amicaux. Il est possible que les bancs de sable de la côte du Massachussetts et le vent froid qui régna cette année là en plein été l'aient momentanément découragé. Il semble avoir été très sensible aux circonstances atmosphériques ; il ne manquait cependant ni de persévérance, ni de volonté.

L'expédition fut loin, d'ailleurs, d'être inutile. Elle permit à Champlain, « géographe du roi », de relever pour la première fois le dessin réel de la côte et le site des principaux ports. Elle inaugura des liens d'amitié avec les sauvages. Les espoirs d'installation au Sud n'étaient d'ailleurs pas abandonnés, puisqu'une autre expédition eut lieu l'année suivante. Mais il fallait, avant toute chose, éviter un nouvel hiver catastrophique à Sainte-Croix ; les faibles effectifs de la colonie ne permettaient pas une nouvelle ponction ; d'où l'installation hâtive à Port Royal qui, dans l'esprit de Mons, n'était qu'un expédient provisoire.

Dupont-Gravé et Champlain, expédiés en avant avec la charpente des habitations démontées, choisirent un emplacement au nord de la baie qui fut rapidement défriché et, les vaisseaux ayant rejoint, les logements y furent reconstitués. Mais cette fois les maisons, au lieu d'être dispersées, formèrent un carré fermé autour d'une cour centrale, permettant une meilleure défense contre le froid et les ennemis éventuels.

« Après que tout fut mis en ordre, et la plupart des logements

faits, le sieur de Monts se délibéra de retourner en France pour faire vers sa Majesté qu'il peust avoir ce qui seroit de besoin pour son entreprise. » Il commit Dupont-Gravé au commandement en son absence. L'hiver 1605-1606 fut moins rude que le précédent, mais il mourut néanmoins 12 personnes du scorbut sur 45. En juillet, désespérant de voir arriver les vaisseaux, les survivants construisirent une barque pour rentrer en France. Mais le 25 juillet le navire *le Jonas*, envoyé par De Mons, mouillait en rade de Port Royal, ayant à son bord Poutrincourt, cinquante hommes pour la relève, et les « rafraîchissements » attendus.

Ce n'est pas sans peine que de Mons avait recruté les hommes et trouvé l'argent pour cette nouvelle expédition, car il n'avait rapporté d'Amérique, en fait de métaux précieux, que des nouvelles de décès. Néanmoins il réussit, avec l'appui de ses associés et de Poutrincourt, et il fit largement les choses. L'avocat-littérateur Marc Lescarbot, qui fut de ce voyage, célébrera plus tard, en vers et en prose, les bons approvisionnements procurés par les sieurs Macquin et Georges, de La Rochelle, et tout particulièrement la qualité et abondance des vins. Il n'en fallait pas moins pour soutenir le moral.

De Mons n'avait pas renoncé à chercher vers le Sud un établissement en climat tempéré. « Le sieur de Monts ayant désiré de s'élever au Sud tant qu'il pourroit et chercher un lieu bien habitable par-delà Malebarre, avoit prié le Sieur de Poutrincourt de pousser plus loin qu'il n'avoit esté, et chercher un Port convenable en bonne température d'air, ne foisant plus de cas de Port Royal que de Sainte Croix pour ce qui regarde la santé »¹.

Les instructions de Mons semblent donc bien avoir été de piquer directement sur Mallebarre et de découvrir, au delà, des pays nouveaux. Poutrincourt, malgré les objurgations de Champlain, désobéit à son chef et s'amusa à visiter toutes les côtes déjà découvertes l'année précédente. Comme il n'était parti de Port Royal que le 5 septembre, il n'arriva à Mallebarre que le 2 octobre, y trouva, en cette saison avancée, du mauvais temps, et ne put guère pousser au delà de Stage Harbour, à peu de distance, où il eut une querelle sanglante avec

1. LESCARBOT, op. cit., p. 552.

les sauvages. Le 28 octobre on était de retour à Mallebarre, et, le 14 novembre, à Port Royal.

Cette expédition de 1606, par la faute de Poutrincourt, n'apporta donc pas les fruits qu'en attendait de Mons. Cette erreur a eu des conséquences énormes dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Si l'on avait suivi les instructions de Mons, la côte du Connecticut eut été découverte ainsi que l'embouchure de l'Hudson, dont Champlain, excellent géographe et navigateur réaliste, n'eut pas manqué de mettre en évidence les avantages. Il y a quelques chances pour que l'établissement du Sud, tant désiré par de Mons, se fût fait à Manhattan ou dans les environs, et l'on peut imaginer que New-York se serait appelé « Nouveau-Royan », ou « Nouvelle Brouage ». Mais l'histoire n'est pas le rêve de ce qui aurait pu être, et c'est l'Anglais Hudson qui, trois ans plus tard, devait découvrir le site exceptionnel où s'élève aujourd'hui la première ville du monde.

L'hivernage 1606-1607 fut très gai, grâce aux vivres envoyés par de Mons, aux jardins et plantations entrepris par Dupont-Gravé et Poutrincourt, aux poissons abondants, au bon vin, aux poèmes et plaisanteries de Lescarbot, à l'« Ordre du bon temps » institué par Champlain, et à l'activité de tous, heureusement stimulée par Poutrincourt, qui sut aussi maintenir et développer les bonnes relations avec les sauvages. Il n'y eut que 7 morts du scorbut. Le printemps revenu, chacun se hâta au jardinage. Le froment poussait bien. Avec l'été les découvertes pourraient reprendre. La colonie commençait à connaître l'euphorie et pouvait passer à l'expansion.

Mais le 24 mai 1607 arrivait une barque portant des lettres de Mons enjoignant à Poutrincourt de rapatrier tout le monde : le roi avait révoqué le monopole et la compagnie était dissoute.

C'est de Paris et de l'inconstance des gouvernants qu'est venue mainte fois, au cours de notre histoire, la ruine des colonies.

Le monopole de Mons, bien que l'association eut été ouverte à tous marchands désirant y entrer, n'avait cessé d'être en butte aux protestations des commerçants habitués aux libres profits et fort peu soucieux de colonisation. Dès février 1604 un procès était engagé au Parlement de Normandie ; un autre l'était devant le Parlement de Bretagne en juin 1605. Il fallut l'intervention de lettres patentes du roi. Celui-ci avait soutenu

fermentent de Mons, octroyant même aux fourrures venues d'Amérique l'exemption des droits de douane. Mais à la fin il semble s'être lassé. Marchands et pêcheurs de Saint-Malo, Dieppe et La Rochelle ne cessaient de protester. A ce chœur vinrent se joindre les chapeliers de Paris, espérant que la concurrence ferait baisser le prix du castor. On acheta des personnages puissants ; ils remontrèrent au roi que le monopole ruinait la navigation et les ressources des douanes ; on déplora que de Mons n'eût point encore converti les sauvages ; on fit miroiter un peuplement de 300 hommes par an au lieu de 60. Finalement la cabale eut gain de cause et le privilège de Mons fut révoqué le 7 juillet 1607, bien avant l'expiration du terme qui lui avait été fixé et qui aurait permis de fonder solidement la colonie.

Le bon Champlain, si équilibré, si patient, s'indigne avec véhémence de cette légèreté à sacrifier l'intérêt général à de louches combinaisons et à de petites affaires : « Hé bon Dieu ! Qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger murement des affaires, premier que d'en venir là ? ceux qui ont le moins de cognoissance crient le plus fort, et en veulent plus sçavoir que ceux qui en auront une parfaite expérience ; et ne parlent que par envie, ou pour leur interest particulier, sur de faux rapports et apparences, sans s'en informer davantage ¹. »

Les conséquences de cette décision furent immenses. Il fallut plus de vingt années pour que Richelieu reprit l'affaire du Canada sur les mêmes bases saines que l'avait créée De Mons. Vingt ans de pots de vin aux grands, d'intrigues sordides entre marchands, de mépris de la colonisation, de dispersion d'efforts, de chamailleries religieuses, et, par-dessus tout, d'incertitude. Il fallut la surhumaine persévérance de Champlain pour sauver de ces remous et de ces écueils l'entreprise du Canada.

Mais il sauva le Canada seul. Nous avons définitivement perdu cette grande Acadie qu'avait rêvée de Mons, le pays français en Amérique tempérée, établi en face de la France européenne de l'autre côté de l'Atlantique, du 40^e au 46^e degrés, de Terre-Neuve à New-York, cette nouvelle France occidentale

1. CHAMPLAIN, *Voyages* 1632, p. 46.

par laquelle notre destin national et notre place dans le monde eussent pu être transformés.

Vingt ans après s'élevaient là Nieuwe Amsterdam et Plymouth. Boston allait suivre bientôt. Les pèlerins anglais allaient se déverser par milliers sur ces côtes, dont le climat et la fertilité rappelaient l'Europe. C'est eux, et non pas nous Français, qui allaient y prospérer, y faire souche et, finalement, nous enlever même le Canada. Dans la révocation de 1607 était le germe de la ruine de l'Empire Français d'Amérique, avant même qu'il ait vu le jour.

*
* *

Et cependant c'est de Mons encore qui va entreprendre cette création du Canada, d'où devait sortir, en un siècle, un empire français étendu à la plus grande partie de l'Amérique du Nord, de l'embouchure du Saint-Laurent à celle du Mississipi.

Ses pertes pourtant étaient lourdes. Au dire de Champlain, il avait dépensé plus de 100.000 livres. Ses dépôts de fourrures au Canada avaient été pillés par des Hollandais conduits par un concurrent français. « Pour récompense de ses pertes, luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6.000 livres, à prendre sur les vaisseaux qui iroient traffiquer des pelleteries ». C'était l'entraîner à de nouvelles dépenses et à des procès sans nombre, pour ne récupérer que des sommes dérisoires.

De Mons cependant ne céda pas, mais, selon le conseil de Champlain, reporta son effort sur le Canada où il pourrait surveiller le trafic des fourrures. Il obtint du roi, le 7 janvier 1608, une nouvelle Commission où il était désigné comme Lieutenant Général pour la Nouvelle France, cette fois sans limitation de degré de latitude ; mais le monopole ne lui était concédé que pour un an.

C'était peu, mais ce répit devait suffire à poser la fondation durable, la nouvelle pierre angulaire de tout l'édifice. En avril 1608 Champlain, nommé lieutenant de Mons, part avec Dupont Gravé. Le 3 juillet 1608 il commence à faire construire l'habitation de *Québec*.

En octobre 1609, Champlain est de retour, après avoir porté la guerre chez les Iroquois dont les expéditions paralysaient le trafic sur le Saint-Laurent. De Mons se rend avec lui à Fon-

tainebleau. Henri IV les écoute avec intérêt, mais refuse de renouveler le monopole.

De Mons décide cependant de poursuivre. Sa position, du simple point de vue financier, est absurde : il a tout la charge de la colonisation, alors que, pour les profits, il se trouve en concurrence, sans aucun privilège, avec les trafiquants qui ne participent pas aux dépenses. Mais de Mons n'était pas un simple trafiquant et « il ne laissa de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avoit que toutes choses réussissent au bien et bonheur de la France ¹. »

En 1610 Champlain repartait. Il allait remporter une victoire décisive sur les Iroquois et fonder un poste de traite à Montréal, étendant sans cesse ses amitiés en pays algonquin et huron. Mais les autres marchands le suivaient comme des chacals, profitant de tous ses efforts. De Mons tirait les marrons du feu pour ses concurrents et ses affaires n'étaient pas brillantes. En 1611, ses associés refusent de continuer une exploitation ruineuse et il rachètera leurs parts. Pour comble de malheur, l'assassinat de Henri IV l'avait privé d'un protecteur, sans grande constance sans doute, mais amical. Huguenot et « barbon », de Mons n'avait plus de crédit dans une cour bigote, ardente au plaisir.

Dès lors il ne quitta plus guère son gouvernement de Pons, en Saintonge ², et s'efforça de maintenir les affaires d'Amérique en les faisant passer à des personnages mieux placés.

Dès 1609, il avait engagé des pourparler avec une compatriote, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de la reine, très zélée pour les Jésuites. Il offrait de lui céder une part dans l'association moyennant 3.600 livres. Mais le R. P. Coton fit échouer l'affaire, soit que le prix fut jugé trop élevé, soit que les Jésuites répugnassent à s'engager avec un huguenot, soit qu'ils voulussent se réserver un pays bien à eux, qui put être un second Paraguay. En 1612 les pourparlers reprenaient et de Mons céda à M^{me} de Guercheville ses droits sur l'Acadie. Il avait déjà, dès 1606, nous l'avons vu, concédé à Poutrincourt, le fief de Port Royal, à charge de s'y établir et d'en assurer le peuplement et la culture. De là des débats

1. CHAMPLAIN, *Voyages* 1613, p. 240.

2. Il était gouverneur de Pons au moins depuis 1610, car il figure avec ce titre au contrat de mariage de Champlain le 27 décembre 1610.

entre Poutrincourt, qui s'était installé à Port Royal, et les Jésuites et autres agents de M^{me} de Guercheville qui finirent par fonder un établissement à Saint-Sauveur, dans l'île de Mont Désert, à l'est de la rivière Penobscot. Dès 1613 Saint-Sauveur fut pris et détruit par un corsaire anglais. Quant à l'Acadie de Poutrincourt, elle devait avoir une existence plus longue, mais qui ne cessa guère d'être tourmentée.

En septembre 1611 Champlain rentre du Canada, après avoir convenu avec les sauvages d'une expédition vers l'intérieur. Il va trouver de Mons à Pons. « Il trouva bon tout ce que je luy en dis ; et ses affaires ne luy pouvant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, et m'en laissa toute la charge, avec procuration d'entrer en ceste société, de telle somme que j'aviserois bon estre pour luy. » En d'autres termes, de Mons envisage, pour soutenir la colonisation et l'exploitation du Canada, de réorganiser la société, d'y faire entrer de nouveaux éléments, d'en abandonner la direction, mais d'y conserver une part.

Champlain se rend à Paris, comprend la nécessité, dans cette Cour où les grands commandent, d'assurer au Canada la protection de l'un d'eux. Il s'adresse au comte de Soissons, puis, celui-ci venant à mourir, au prince de Condé qui accepte, moyennant finances, de devenir lieutenant-général ; le monopole est rendu à la Compagnie.

En novembre 1612 une nouvelle compagnie est formée entre de Mons et les marchands de Saint-Malo et de La Rochelle. L'expansion peut reprendre. En 1613 Champlain remonte la rivière Ottawa, puis, en 1615, découvre les Grands Lacs.

Le Canada se peuple, surtout de moines qui vont contribuer à répandre notre influence chez les sauvages. Mais voici, en 1617 un véritable colon, le premier, l'apothicaire Louis Hébert, un des anciens de l'Acadie, qui va s'installer au Canada avec toute sa famille. De Mons lui écrit, le 17 février, pour lui dire son « très grand contentement... Jusques icy nous n'avons rencontré aucune personne qui aye embrassé le moyen de son établissement, qui consiste en deux points principaux. L'un de la culture de la terre, d'où provient la nourriture ; aussi en faut-il prendre le breuvage puisque le climat ne nous promet ni vin ni sidre ; l'autre est en l'entretien du bestail ; lesquelles choses y estant, l'on peut facilement si maintenir, et chercher

le reste dans le pays mesme, ce que découvrira assez le temps...¹» Il lui envoie cent écus et prie Dieu de bénir sa famille et ses labeurs. Aussi la population canadienne, dont la famille d'Hébert fut la première souche, a reçu à son origine la bénédiction du fondateur de l'Amérique Française.

En 1618 il prévoit l'envoi de 80 personnes au Canada et leur entretien pour l'année 1619. Figurent dans cet état trois moines, des commis, des soldats, des ouvriers et des laboureurs. On importera des taureaux, des génisses, des brebis et des semences de toutes sortes.

En 1621, la Compagnie de Mons perd son monopole que Montmorency, devenu lieutenant général en remplacement de Condé, donne à la Compagnie Decaen. Après débats, la nouvelle Compagnie absorbe l'ancienne ; de Mons y garde une part d'un douzième.

Le Canada ne semble pas l'avoir enrichi. En 1618 à vrai dire, il avait acheté le château d'Ardennes, près de Pons, où il a probablement fini son existence. Mais il devait 900 livres qu'il ne put jamais rembourser.

D'autres tristesses s'ajoutaient à cette vie retirée et peu florissante. Le protestantisme déclinait et, avant le grand assaut de La Rochelle, les sûretés de l'Edit de Nantes étaient peu à peu restreintes. C'était tout au moins le sentiment de 77 notables protestants, parmi lesquels de Mons, qui signèrent en 1621 une pétition. En 1622 Royan, place de sûreté protestante, était prise d'assaut par Louis XIII. En 1623 les Royanais se révoltaient une fois de plus ; la soldatesque du duc d'Épernon détruisit la ville et massacra les habitants².

La date de la mort de Mons nous est inconnue. En 1632 Champlain parle du « défunt sieur de Mons ». Le château d'Ardennes fut vendu en 1630. On a avancé la date de 1628, sans preuves. Il dut être enterré quelque part au bout d'un champ,

1. *Morse*, op. cit., p. 26.

2. Nos indications sur l'histoire de Royan sont empruntées à divers ouvrages, notamment à Dyvorne : *Royan et la presqu'île d'Arvert*. Eugène PELLETAN, dans *La naissance d'une ville* (5^e édition, 1897, p. 6) signale que la seigneurie de Mons passa, au commencement du xviii^e siècle, aux Salignac, branche cadette de la famille de Fénelon. Il serait intéressant de savoir quels ont été les successeurs de De Mons, s'il en a eu. Les événements de 1622-23 et la révocation de l'Edit de Nantes qui anéantit Royan une fois de plus, ont peut-être eu pour conséquence de déposséder sa famille huguenote. Lui-même est mort sans enfants.

selon la coutume des huguenots de Saintonge, et, sur la dépouille ignorée du fondateur de l'Amérique Française, bien des blés et des vignes ont dû pousser depuis.

En 1904, un monument lui a été élevé à Annapolis (Port Royal) en Acadie. L'inscription, oubliant d'ailleurs Sainte Croix, rappelle qu'il fonda là « le premier établissement des Européens au nord du golfe du Mexique. »

Ainsi, par le pieux souvenir acadien autant que par l'indifférente jeunesse de la campagne saintongaise, se trouvent réalisés les vers de Lescarbot :

« De Monts, tu es celui de qui le haut courage
A tracé le chemin à un si grand ouvrage :
Et pour ce de ton nom malgré l'effort des ans
La feuille verdoira d'un éternel printemps¹. »

Hubert DESCHAMPS.

1. LESCARBOT, op. cit., p. 513.

Deschamps Hubert. (1953)

Pierre de Mons : fondateur de l'Acadie et du Canada

Revue d'Histoire des Colonies, 37-53.